



Institut Sciences et Techniques de Réadaptation

Licence Professionnelle de codeur LPC - Année 2019-2020

EPREUVES ECRITES

Mardi 28 mai 2019

Epreuve rédactionnelle	Notée sur 20, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire	Durée : 30 mn
Epreuve d'orthographe	Notée sur 20, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire	Durée : 10 mn

EPREUVE ORALE

Jeudi 6 juin 2019

Entretien oral	Noté sur 30, toute note inférieure à la moyenne est éliminatoire	Durée : 20 mn
----------------	--	---------------

Au terme des épreuves écrites, le jury déclare l'admissibilité.

Les candidat.e.s admissibles à l'issue des épreuves écrites passent un entretien oral, avec des enseignant.e.s de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation. L'entretien oral est noté sur 30 points. Toute note inférieure à 15/30 à l'épreuve orale est éliminatoire.

Au terme des épreuves écrites et orales, le jury déclare l'admission.

Le nombre de candidat.e.s retenu.e.s est fonction du nombre de places fixant la capacité d'accueil du centre de formation.